

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 15 - 17 mai 2002

PROGRAMMES DE PAYS

Point 5 de l'ordre du
jour

Pour approbation

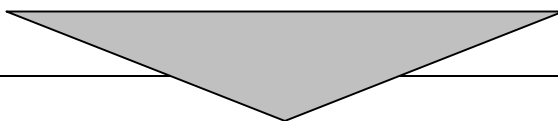


Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2002/5/2
12 avril 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE PAYS—RWANDA (2003–2006)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, Bureau régional pour
l'Afrique orientale et australe (ODK):

Mme J. Lewis

Attachée de liaison principale, ODK:

Mme E. Larsen

tél.: 066513-2103

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

Le présent document de programme de pays de première génération présente les activités prévues pour la période 2003–2006 qui correspondent au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2002–2006. Au Rwanda, la transition des secours d'urgence aux activités de redressement et de développement n'est pas encore complète. Le programme de pays sera donc mis en oeuvre parallèlement à une intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR), qui portera sur une aide alimentaire aux réfugiés et aux rapatriés, la réinsertion du personnel militaire démobilisé, la distribution de vivres pour la création d'actifs et des activités nutritionnelles. Le programme de pays et l'IPSR reposent sur le schéma de stratégie de pays adopté pour le Rwanda par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2001. Le résumé de ce dernier est joint en annexe I.

Le développement des ressources humaines est l'une des priorités majeures de la stratégie de lutte contre la pauvreté arrêtée par le gouvernement. Le présent programme de pays tire parti de l'expérience acquise au cours de l'exécution de deux projets pilotes qui ont démarré en 2001. Il s'inscrit dans le cadre du bilan commun de pays effectué par les Nations Unies en 2000 pour le Rwanda et dans celui du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, pour lequel le gouvernement a arrêté cinq domaines d'intervention également prioritaires: 1) la gouvernance; 2) le VIH/SIDA et la santé de la reproduction; 3) le renforcement de la capacité productive des pauvres; 4) l'intégration et la coopération régionales; et 5) les problèmes concernant la transition. Ce programme de pays relève des priorités 1, 2, 3 et 4 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'objectif étant d'assurer à la population un niveau de vie adéquat.

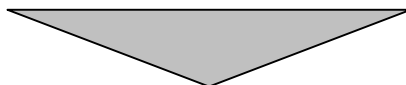
Conformément à la décision 1999/EB.A/2, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent programme de pays entend réaliser deux d'entre eux: permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation; et permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver.

L'aide du PAM sera destinée à un nombre de bénéficiaires estimé à 385 000 pour ce qui est des activités fondamentales, à savoir l'appui à l'instruction élémentaire et l'appui au renforcement de l'autosuffisance des ménages touchés par le VIH/SIDA. L'activité complémentaire est un élargissement du volet relatif à l'instruction élémentaire. L'assistance se concentrera sur les zones où l'insécurité alimentaire est chronique, où la prévalence du VIH/SIDA est forte et où le taux d'inscription scolaire est faible, dans le sud-est du pays et le long de la crête Congo-Nil. Le programme de pays met l'accent sur la gestion des catastrophes, y compris la préparation des plans de secours et l'atténuation des effets des catastrophes, ce qui constitue la mission collective des Nations Unies au Rwanda et dont le PAM a été l'initiateur. Le PAM continuera d'appuyer les actions visant à atténuer les effets des catastrophes par la mise en oeuvre de son programme de distribution de vivres pour la création d'actifs, dans le cadre de l'IPSR. En tant qu'organisme chef de file des Nations Unies, le PAM jouera un rôle en amont en plaidant la cause des pauvres qui souffrent de la faim et en favorisant l'élaboration de politiques nationales de sécurité alimentaire tenant compte de leurs problèmes.



Pour le programme de pays proposé pour le Rwanda, qui couvre la période 2003—2006, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 19 975 033 dollars E.-U., couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base, et de donner son aval à une allocation estimée à 8 750 529 dollars pour des activités complémentaires.

Projet de décision



Le Conseil approuve le programme de pays élaboré pour le Rwanda, 2003–2006 (WFP/EB.2/2002/5/2).



ORIENTATION STRATÉGIQUE: LA PAUVRETÉ ET L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

1. Le Rwanda en est à un stade critique de son évolution; il vient juste de sortir d'une guerre et d'un génocide qui ont non seulement aggravé les problèmes de développement qui existaient de longue date mais en ont créé de nouveaux —déplacements massifs de populations, traumatisme national, peur. L'annihilation du capital humain et de la mémoire institutionnelle, et la concentration des groupes vulnérables qui en est résultée, ont aggravé la pauvreté, d'autant plus que l'incidence du VIH/SIDA est importante. En dépit d'une reprise dynamique depuis la fin de la guerre civile en 1994, le Rwanda reste un pays désespérément pauvre, qui se classe au 152^{ème} rang des 162 pays évalués dans le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour 2001.
2. Le Rwanda est l'un des pays les moins avancés au monde, à faible revenu et à déficit vivrier, dont la population est estimée à 8,1 millions d'habitants, où l'incidence du VIH/SIDA est supérieure à 11 pour cent et dont le PIB par habitant se situait à 290 dollars en 2001. La densité de la population y est l'une des plus fortes d'Afrique, soit en moyenne 305 habitants au kilomètre carré. La pauvreté et l'insécurité alimentaire sont très répandues en milieu rural. D'après le Rapport 2000 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde*, 40 pour cent de la population rwandaise souffre de malnutrition, ce qui place le pays au nombre des 25 pays au monde qui souffrent le plus de la faim. L'évaluation nationale de la pauvreté répartit ceux qui souffrent d'une pauvreté absolue, et qui représentent de 10 à 20 pour cent d'une communauté, en deux catégories: les *umutindi nyakujya*, qui sont totalement démunis et doivent mendier pour survivre, et les *umutindi*, qui ont accès à des emplois journaliers. Le document de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté précise que le déclin de la productivité agricole est l'une des raisons principales expliquant pourquoi les revenus ont chuté au Rwanda depuis le milieu des années 80. Étant donné que les rendements ont diminué et que la production agricole n'a pu être maintenue qu'en augmentant la superficie cultivée à un moment où la main-d'oeuvre se faisait de plus en plus rare, l'accessibilité, la disponibilité et l'utilisation des produits alimentaires se sont encore dégradées pour ceux qui vivaient dans une pauvreté absolue, en particulier dans les zones où l'insécurité alimentaire était chronique. Comme l'indique le document de stratégie nationale, le gouvernement entend diminuer de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté.
3. La transition entre les secours d'urgence et les activités de redressement et de développement n'est pas complètement achevée. Le présent programme de pays sera donc mis en oeuvre en parallèle d'une IPSR qui fournira une aide alimentaire aux réfugiés et aux rapatriés, distribuera des vivres pour la création d'actifs (VPA), mettra en oeuvre des activités nutritionnelles et contribuera à la réinsertion du personnel militaire démobilisé. Le programme de pays Rwanda 2003–2006¹ a pour objectif global de renforcer les moyens dont disposent les ménages pauvres victimes de la faim pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels de manière durable et pour faire face aux catastrophes naturelles. L'action visera en particulier les ménages dirigés par une femme, les enfants, les

¹ Au moment de la rédaction du SSP, il était envisagé que l'harmonisation des cycles de programmation des Nations Unies serait achevée en 2005. Depuis lors, on prévoit qu'elle le sera en 2006.



personnes âgées et les personnes touchées par le VIH/SIDA. Les déséquilibres existant entre les sexes seront pris en compte.

4. Les résultats escomptés du programme de pays sont les suivants:
 - améliorer la capacité de gain des enfants de familles pauvres vivant dans l'insécurité alimentaire en leur donnant la possibilité de poursuivre leurs études et d'accéder à la formation professionnelle; et
 - renforcer les moyens dont disposent les ménages et les communautés touchés par le VIH/SIDA pour reconstituer ou acquérir et préserver des actifs.
5. Pour parvenir à ces résultats, le PAM mettra l'accent sur deux domaines d'activité:
 - appui à un investissement accru des ménages dans l'instruction primaire; et
 - création et gestion d'actifs socio-économiques pour créer des moyens de subsistance durables pour les personnes touchées par le VIH/SIDA dans les régions où sévit une insécurité alimentaire chronique.
6. Pour réaliser ces objectifs, le PAM adoptera une approche globale visant à garantir la prise en compte des questions transversales, par exemple en associant la sensibilisation au VIH/SIDA aux activités d'alimentation en milieu scolaire, de santé maternelle et infantile, de formation nutritionnelle et sanitaire appuyées au titre de l'IPSR.
7. Les principes directeurs sont les suivants: participation et responsabilisation des communautés, prise en compte du souci d'égalité entre hommes et femmes et participation des femmes à la prise des décisions, sensibilisation et gestion en ce qui concerne les catastrophes, promotion des besoins des pauvres qui souffrent de la faim, sensibilisation au VIH/SIDA, partenariats avec le gouvernement et les autres organismes de développement et renforcement du capital humain. L'indice de développement sexospécifique du PNUD pour 2001 place le Rwanda au 135^{ème} rang des 146 pays examinés, 47,8 pour cent seulement des femmes y étant alphabétisées, contre 58,1 pour cent pour les hommes. À la suite du génocide, la proportion des ménages dirigés par des enfants et des femmes est passée à 34 pour cent en 1996 (bilan commun de pays, 1999—2000). Ces ménages comptent parmi les plus vulnérables des pauvres du Rwanda. Leur vulnérabilité résulte d'un accès limité aux actifs productifs, notamment à la terre, ce qui les empêche d'effectuer un travail salarié et de produire pour se nourrir. Du fait de la pauvreté, le risque potentiel de contamination par le VIH/SIDA et l'incidence des grossesses d'adolescentes sont plus élevés pour ces ménages. Pour renverser cette tendance, 55 pour cent des bénéficiaires du programme de pays seront des filles et des femmes, dont les besoins fondamentaux seront pris en compte par des activités visant à améliorer leur santé et leur nutrition, à leur donner un accès égal aux ressources, à l'éducation, à la formation, à l'emploi et aux actifs productifs. Le PAM appuiera une participation accrue des femmes à la prise des décisions en veillant à ce qu'il y ait au moins 50 pour cent de femmes dans les comités locaux chargés de l'exécution des activités du programme de pays.
8. Ces actions seront menées dans le cadre de deux activités fondamentales, ainsi que d'une activité complémentaire pour lesquelles les ressources alimentaires du PAM seront associées à des apports non alimentaires. Les activités fondamentales sont l'appui à l'instruction élémentaire: 6 468 tonnes de produits alimentaires par an (69 pour cent) et l'appui au renforcement de l'autosuffisance des ménages touchés par le VIH/SIDA— 2 880 tonnes par an (31 pour cent). L'activité complémentaire est un élargissement du volet relatif à l'instruction élémentaire—4 043 tonnes par an. Le programme de pays prévoit de fournir un appui au gouvernement en matière de gestion des catastrophes. Les produits alimentaires requis seront incorporés dans la composante VPA de l'IPSR.



9. Le ciblage des activités du programme de pays repose sur une évaluation de la vulnérabilité effectuée entre juin et novembre 2001, laquelle a fourni des renseignements sur l'insécurité alimentaire, l'ampleur de la malnutrition, la vulnérabilité face aux inondations et à la sécheresse, la pauvreté, la santé, l'infrastructure socio-économique et la prévalence du VIH/SIDA. L'aide du PAM se concentrera sur les régions du sud-est et le long de la crête Congo-Nil, comme l'indique la carte présentée à l'annexe IV; il s'agit de régions d'une pauvreté absolue, où l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la vulnérabilité face aux fluctuations climatiques et aux chocs économiques sont les plus fortes.
10. L'évaluation de la vulnérabilité a confirmé que les populations dont l'insécurité alimentaire est la plus chronique et qui sont le plus exposées aux catastrophes sont celles des provinces de Butare, Gikongoro, Kibuye, Gisenyi et Ruhengeri, ainsi que de la zone écologique de Bugesera. Les zones périodiquement exposées à une insécurité alimentaire passagère sont notamment les provinces orientales de Umutara et Kibungo, le corridor bordant le Bugesera à l'est, le couloir de sécheresse situé le long de la frontière sud du pays et les districts de Ruhengeri et Gisenyi, au sud. L'évaluation a confirmé que les femmes sont frappées de manière disproportionnée par la pauvreté. Les groupes de bénéficiaires visés dans ces régions seront avant tout les enfants scolarisés et les ménages touchés par le VIH/SIDA.

PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE PAYS

Ressources et préparatifs

11. Le PAM réduit d'un an la durée du cycle de son premier programme au Rwanda afin de synchroniser son action avec celle du gouvernement (2002–2006) et avec celle des autres institutions des Nations Unies présentes dans le pays. Compte tenu de l'ampleur de la pauvreté et de l'impact du VIH/SIDA sur la capacité productive, il faudra pour contribuer efficacement à résoudre ces problèmes maintenir une aide alimentaire au niveau réduit qui est celui de l'IPSR en cours. Ce niveau est actuellement d'environ 18 000 tonnes par an, soit une diminution par rapport à la moyenne annuelle des cinq dernières années, qui se situait juste au-dessous de 81 000 tonnes. Une quantité record a été fournie en 1997 —125 000 tonnes. Les besoins annuels du programme de pays sont de 9 348 tonnes par an pour les activités fondamentales, le volume total des ressources proposé à ce titre pour la durée du programme de pays étant de 37 394 tonnes. Ce volume représente un coût pour le PAM de 10,71 millions de dollars et des coûts opérationnels s'élevant à 19 975 033 dollars. Dans le cas où des ressources supplémentaires seraient mises à disposition, elles serviraient à financer un élargissement de l'activité d'instruction élémentaire s'adressant à 100 000 élèves de plus par an. Les produits alimentaires nécessaires à cette fin, et qui sont déjà en partie réservés, seraient au total de 16 172 tonnes, équivalant à 8,75 millions de dollars de coûts opérationnels directs.



12. Les activités prévues dans le cadre du programme de pays sont indiquées ci-après:

AFFECTATION DES RESSOURCES AUX ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE PAYS 2003–2006				
Activité	Quantité de produits (tonnes)	Répartition, par activité (%)	Nombre des bénéficiaires par an	Participation des femmes (%)
Activité fondamentale 1				
Appui à l'instruction élémentaire	25 874	69	160 000	50
Activité fondamentale 2				
Appui au renforcement de l'autosuffisance des ménages touchés par le VIH/SIDA	11 520	31	225 000	60
Total, activités fondamentales	37 394	100	385 000	55
Activité complémentaire 2				
Élargissement de l'appui à l'instruction élémentaire	16 172	-	100 000	50
Total, programme de pays	53 566	-	485 000	53

13. Le présent programme de pays a été préparé par le biais d'une série de consultations menées sous l'égide du Ministère de l'administration locale et des affaires sociales, auxquelles ont participé le gouvernement, les collectivités locales, les donateurs et les organisations non gouvernementales (ONG). Il tient compte de quatre des priorités arrêtées par le gouvernement à l'intention du système des Nations Unies au Rwanda: accroître les capacités productives des pauvres, le VIH/SIDA et la santé de la reproduction, la gouvernance et l'intégration et la coopération régionales. Dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le PAM a été désigné comme chef de file pour renforcer la capacité nationale de gestion des catastrophes naturelles et élaborer une approche régionale en matière de surveillance de la situation humanitaire et de gestion des catastrophes, y compris la préparation des plans de secours. Le PAM joue également un rôle central dans les groupes thématiques créés au titre du Plan-cadre pour améliorer l'accessibilité, la disponibilité et l'offre de produits alimentaires pour les pauvres et pour développer l'alphabétisation et les compétences professionnelles des populations pauvres et vulnérables. Dans le contexte de l'IPSR, le PAM jouera un rôle en ce qui concerne l'autre thème du Plan-cadre —à savoir les questions relatives à la transition, en favorisant une réinstallation et une réinsertion durables.

14. Le PAM jouera un rôle dans le développement du capital humain en améliorant l'alphabétisation et les compétences professionnelles des pauvres, en renforçant la sécurité alimentaire des ménages touchés par le VIH/SIDA, en développant la participation des jeunes aux programmes de prévention contre le VIH/SIDA, en contribuant à améliorer la qualité du système de santé décentralisé, et en le rendant plus accessible, ainsi qu'en renforçant les institutions communautaires qui appuient les efforts productifs des populations pauvres. S'agissant des aspects du Plan-cadre concernant le VIH/SIDA, l'action du PAM sera harmonisée avec celles de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il sera nécessaire d'harmoniser les activités du programme de pays avec celles des autres institutions des Nations Unies et des ONG afin de garantir que des ressources complémentaires des produits alimentaires soient fournies.



15. En tant que signataire de la Déclaration de Beijing et d'autres conventions internationales qui défendent l'égalité entre les sexes, le gouvernement s'est engagé à éliminer la discrimination fondée sur le sexe. Il a engagé des réformes législatives et formulé une politique nationale pour la promotion de la femme qui entend résoudre les inégalités entre hommes et femmes dans le processus de développement. En application de cette politique et des Engagements du PAM en faveur des femmes, le PAM travaillera avec les ministères et organisations compétents pour assurer la promotion de la femme. Les mesures prises à cet égard seront notamment la formulation conjointe du plan d'action du bureau de pays pour l'égalité entre hommes et femmes, l'appui aux initiatives lancées par le gouvernement pour promouvoir l'égalité entre les sexes et une participation accrue aux groupes de travail se penchant sur la problématique hommes-femmes. Les recommandations d'une étude de l'impact de l'intervention ventilée par sexe, effectuée en mars 2001 par le PAM ont été prises en compte dans la programmation, notamment en ce qui concerne la mise à disposition de garderies pour enfants aux femmes qui participent aux activités VPA dans le cadre de l'IPSR. La participation accrue des femmes à la prise des décisions ainsi que la formation et la sensibilisation des décideurs aux divers aspects de la problématique hommes-femmes en ce qui concerne l'exécution des activités VPA sera également encouragée dans le cadre du programme de pays.
16. Les communautés participeront aux activités de planification et d'exécution, à la sélection des bénéficiaires et au choix de la nature et de la durée des interventions. Les coordonnateurs des activités, les comités provinciaux de développement communautaire et les comités provinciaux de gestion garantiront que les activités bénéficiant de l'aide du PAM sont en harmonie avec les programmes de réduction de la pauvreté en cours dans leurs régions.
17. Le programme de pays sera cofinancé par le gouvernement et les organismes des donateurs présents au Rwanda. La contribution du gouvernement financera les dépenses de personnel et la plupart des coûts opérationnels du programme au niveau provincial, à celui des districts, et à l'échelon inférieur. En raison des contraintes budgétaires, le PAM jouera un rôle pour aider à mobiliser, auprès des donateurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que des ONG, les ressources complémentaires requises pour financer les articles non alimentaires. Conformément à la politique de décentralisation actuellement mise en oeuvre par les pouvoirs publics, l'exécution sera progressivement assumée par les structures des autorités locales, au fur et à mesure qu'elles deviennent opérationnelles. La contribution directe du gouvernement au financement du programme est estimée à 1,9 million de dollars pour la période de quatre ans.

Activités fondamentales

Activité fondamentale 1: Appui à l'instruction élémentaire

Orientation stratégique

18. Cette activité fondamentale répond à la deuxième priorité de la politique du PAM visant à favoriser le développement, à savoir permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation, et ce en appuyant l'alimentation dans les écoles primaires des zones sélectionnées. Il s'agit là d'un élargissement d'un projet pilote lancé en septembre 2001.

Analyse des problèmes



19. Au Rwanda, le système d'enseignement a quasiment été réduit à néant par le génocide de 1994, et n'a pas encore complètement récupéré. On estime que 600 écoles primaires (32 pour cent) ont été détruites en 1994 et que 3 000 enseignants primaires se sont enfuis ou ont été tués. Le taux brut d'inscription² est de 99,9 pour cent, soit un taux supérieur à celui de l'Afrique subsaharienne. Le taux net était de 73 pour cent, parce que de nombreux enfants de plus de 12 ans restent à l'école primaire, et les taux de réussite sont tombés de 36 pour cent en 1990 à 25 pour cent pour 1999–2000. En ce qui concerne les taux d'inscription dans le primaire, l'écart entre les sexes est minime: 50 pour cent des élèves du primaire sont des filles. Le taux brut d'inscription dans le primaire est pratiquement le même pour les filles et pour les garçons: 98 pour cent pour les garçons et 102 pour cent pour les filles en 2000–2001 (Ministère de l'éducation). Le taux d'alphabétisation des femmes (47,8 pour cent) était inférieur à celui des hommes (58,1 pour cent). En 2000–2001, le taux de redoublement était de 36,1 pour cent et le taux d'abandon de la scolarité de 12,6 pour cent, soit des niveaux très élevés. Ces statistiques nationales masquent les inégalités entre hommes et femmes du point de vue de la réussite scolaire globale. On estime que les taux d'absentéisme et d'abandon scolaire des filles de la quatrième à la sixième du primaire sont plus élevés et que les filles ont des résultats de 10 pour cent inférieurs à ceux des garçons aux examens de fin de scolarité primaire. On ne comprend pas bien les raisons pour lesquelles les résultats des filles sont moins bons dans les classes supérieures. D'après certaines études, ce serait le moment où elles sont le plus utiles à la maison pour effectuer les tâches ménagères.
20. Dans les zones où règne l'insécurité alimentaire, les enfants ont un régime alimentaire bien inférieur à l'apport calorique quotidien recommandé. Ils ne mangent souvent rien avant de quitter la maison le matin et couvrent des longues distances pour se rendre à l'école. Leur assiduité et leurs résultats s'en ressentent. Environ 700 000 enfants —soit 18 pour cent du total— vivent dans des conditions particulièrement difficiles (bilan commun de pays, 1999–2000). Compte tenu des décès et des séparations familiales dus au génocide et au nombre croissant de parents mourant de maladies liées au SIDA, environ 65 000 ménages sont dirigés par des enfants. Il est peu probable que ces enfants, et les quelque 300 000 membres de leur fratrie dont ils sont effectivement responsables, soient en mesure de fréquenter l'école primaire. Ces ménages sont les plus pauvres et les plus vulnérables du pays.

Objectifs et résultats escomptés

21. L'objectif à long terme de cette activité est de progresser vers la réalisation de l'objectif national qui est l'éducation primaire pour tous d'ici à 2010, en augmentant le taux de fréquentation scolaire, en réduisant le taux d'abandon de la scolarité et en améliorant la capacité d'apprentissage.
22. Les résultats escomptés de cette activité sont les suivants:
- amélioration de la participation, de la capacité et de la motivation des communautés et des familles en matière de scolarisation des enfants; et
 - augmentation des taux d'inscription et de fréquentation, diminution des taux d'abandon de la scolarité et amélioration de la capacité d'apprentissage à l'école primaire, en portant une attention spéciale aux filles, aux orphelins et aux autres enfants particulièrement vulnérables.

² Le taux brut est le rapport entre le nombre d'élèves inscrits dans le primaire et le nombre total d'enfants de 7 à 12 ans. Les taux élevés résultent du nombre important d'enfants de moins de 7 ans et de plus de 12 ans qui vont à l'école primaire.



23. Cette activité devrait améliorer le pouvoir d'action des parents en les aidant à créer des mécanismes institutionnels communautaires viables, par exemple des associations de parents d'élèves, des comités d'éducation et des activités lucratives, ainsi qu'à envoyer leurs enfants à l'école primaire et à les y maintenir.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

24. Les vivres fournis serviront à améliorer le régime alimentaire des enfants participants. Cette aide sera également un encouragement pour les ménages bénéficiaires, sous forme d'une ration sèche à emporter, pour les inciter à inscrire leurs enfants à l'école primaire et à les y maintenir. Elle servira de catalyseur pour développer l'appui fourni par les communautés aux écoles locales, grâce à une meilleure participation des parents. Les enfants de la première à la sixième recevront en milieu de matinée un repas composé de farine de maïs, de haricots, d'huile et de sel. Les filles de la quatrième à la sixième recevront également une ration mensuelle d'huile à emporter. La composante à emporter sera subordonnée à la fréquentation régulière de l'école. Celles qui seront absentes durant plus de quatre jour par mois ne pourront bénéficier de la ration mensuelle à emporter.

Stratégie d'exécution

25. Le projet sera exécuté par le Ministère de l'éducation en participation avec les communautés locales, les fonctionnaires des écoles et les associations de parents d'élèves. Les services d'un coordonnateur national de l'activité à temps plein, de deux coordonnateurs adjoints et des services d'appui de l'unité du Ministère de l'éducation chargée de l'alimentation dans les écoles primaires seront mis à disposition. À l'échelon provincial et aux échelons inférieurs, des comités communautaires de l'éducation composés des maires, des inspecteurs des écoles, des professeurs principaux et des représentants des parents seront responsables de la supervision du programme.
26. Le PAM appuiera l'action menée par les inspecteurs des écoles à l'échelon provincial et à celui des districts pour sensibiliser les dirigeants communautaires et les parents à l'importance de la fréquentation régulière de l'école. Un manuel sur l'alimentation scolaire au Rwanda, qui a été préparé en kinyarwanda, est distribué par le Ministère de l'éducation et par le PAM. Il contient des renseignements sur la préparation et le stockage des aliments, la nutrition, l'assainissement et l'hygiène, la construction et l'entretien des cuisines, le suivi et l'évaluation. Au cours de l'activité, on tentera d'associer plus étroitement les communautés à la gestion des écoles et de veiller à ce que les enfants vulnérables bénéficient d'un accès égal à l'instruction.

Bénéficiaires et avantages escomptés

27. Le repas du matin sera servi à environ 160 000 élèves par an. Sur ce total, 28 800 filles recevront une ration d'huile végétale à emporter. Les avantages sont notamment des taux améliorés d'inscription et de maintien à l'école et une amélioration des taux d'admissibilité à l'école secondaire pour les enfants des ménages pauvres.

Appui et coordination

28. Le PAM établira des partenariats avec les institutions des Nations Unies, les ONG et les organismes des donateurs en vue d'appuyer l'amélioration de l'enseignement, y compris la formation des enseignants et des comités scolaires, le développement des services d'assainissement et de l'infrastructure, l'élaboration des programmes d'étude, la fourniture de matériel scolaire et pédagogique et la construction d'écoles. Les principaux donateurs extérieurs intervenant dans le secteur de l'enseignement sont notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le Département du développement



international du Royaume-Uni (DFID) et d'autres organismes bilatéraux. Les partenariats seront intensifiés avec les autres institutions des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour ce qui est de la formation des enseignants et des directeurs d'école, de la fourniture d'eau potable, d'équipements, de matériel pédagogique, de services d'assainissement et de salles de classe, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'OMS pour ce qui est des questions se rapportant au VIH/SIDA et à la fourniture des cachets enthelmintiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour ce qui est de la fourniture du matériel pédagogique aux écoles primaires, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour l'assistance technique en matière de VPA et la mise en place d'activités agricoles rémunératrices dans les écoles, à titre de composante de la stratégie de retrait, et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), pour ce qui est de la promotion de l'égalité entre les sexes.

29. Le PAM collaborera également avec des ONG internationales, notamment l'Agence adventiste de secours et de développement (ADRA) et German Agro Action (GAA).

Dispositif de suivi

30. Le Ministère de l'éducation est le premier responsable du suivi, par le biais de son service chargé de l'alimentation scolaire. Les orientations globales, y compris les besoins en matière de suivi fondé sur les résultats, seront fournies par le PAM. En collaboration avec les ONG partenaires, le PAM dispensera une formation pour appuyer la collecte, le traitement et la présentation de données de suivi ventilées par sexe. Une étude de référence sera effectuée avant de démarrer l'activité et un cadre logique sera préparé pour faciliter le suivi et l'évaluation à l'avenir.

Estimation des coûts

31. L'activité nécessitera 25 874 tonnes de produits alimentaires, pour un coût opérationnel direct estimé à 14 109 949 dollars. La contribution annuelle du gouvernement est estimée à 956 340 dollars.

Activité fondamentale 2: Appui au renforcement de l'autosuffisance des ménages touchés par le VIH/SIDA

Orientation stratégique

32. Cette activité répond à la deuxième priorité de la politique visant à favoriser le développement, à savoir permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation, ainsi qu'à la priorité 3, permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver, et ce en renforçant les moyens dont disposent ces ménages et les communautés pour satisfaire aux besoins essentiels des populations infectées et touchées par le VIH/SIDA, en particulier les enfants et les femmes vulnérables. Il s'agit d'un élargissement du projet pilote démarré en septembre 2001.

Analyse des problèmes

33. Le Rwanda est l'un des six pays africains les plus touchés par le VIH/SIDA. En 2000, le taux global de prévalence y était de 11,2 pour cent de la population adulte sexuellement active (ONUSIDA). À Kigali uniquement, 28 pour cent des femmes auxquelles a été fait le test de dépistage dans les dispensaires prénatals sont séropositives. L'ampleur dramatique du problème est illustrée par les estimations du Bureau des statistiques des États-Unis qui



montrent qu'au Rwanda, le SIDA va faire tomber l'espérance de vie de son niveau actuel de 51,4 ans à 41,9 ans. D'après les projections pour 2010, l'espérance de vie qui aurait été de 59,2 ans sans le SIDA, tomberait à 37,6 ans à cause du SIDA. En 2001, plus de 400 000 Rwandais, adultes et enfants, avaient le SIDA; la charge que cela représente pour le système de santé, que les patients soient hospitalisés ou non, est évidente.

34. Les mécanismes d'appui aux communautés pour qu'elles puissent faire face aux effets du SIDA ont déjà été mis à mal par les répercussions de la guerre civile et du génocide, qui ont fait plus de 300 000 orphelins, dont 65 000 sont désormais chef de famille. Ces derniers sont très pauvres et très vulnérables et souvent obligés de recourir à des comportements à haut risque pour survivre. Il devient de plus en plus difficile pour les ménages et les communautés de s'occuper du nombre important et en progression constante des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Les systèmes informels antérieurs de prise en charge communautaire des personnes âgées et des handicapés sont déjà proches de l'implosion.
35. La prévalence du VIH/SIDA est plus forte chez les femmes en raison de la fréquence des viols durant le génocide. De nombreuses femmes sont veuves ou ont un mari en prison. En conséquence, de nombreux ménages ruraux vulnérables sont dirigés par une femme. La prostitution est l'un des moyens de survie de ces femmes, d'où la propagation supplémentaire de la maladie.

Objectifs et résultats escomptés

36. L'objectif de cette activité est de renforcer les moyens dont disposent les ménages et les communautés pour prévenir ou atténuer les effets négatifs du VIH/SIDA.
37. Les résultats escomptés en sont les suivants:
- capacité accrue des ménages et des communautés touchés par le VIH/SIDA pour reconstituer ou acquérir des actifs et les conserver;
 - renforcement de la capacité de survie et de préservation des moyens de subsistance des populations vivant avec le VIH/SIDA;
 - participation plus active des personnes vivant avec le VIH/SIDA aux activités de production et de soins au sein des communautés et des ménages; et
 - développement des moyens dont disposent les communautés et les familles pour assurer les soins, la nutrition et l'éducation des enfants victimes du VIH/SIDA.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

38. L'aide fournie aidera les ménages touchés par le VIH/SIDA et qui vivent dans l'insécurité alimentaire à participer aux activités VPA et aux activités vivres pour la formation. Ils pourront ainsi acquérir de nouvelles compétences et renforcer leurs mécanismes de survie afin de réduire l'impact négatif du VIH/SIDA. Un accent particulier sera mis sur les femmes et les enfants vulnérables. Ces activités seront définies dans les plans d'action communautaires et pourront inclure une formation nutritionnelle, un travail de prévention et de sensibilisation, un enseignement portant sur la transmission de la mère à l'enfant, l'accompagnement psychologique et le soutien par les pairs, les soins à domicile, l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, la formation professionnelle et les activités rémunératrices. L'aide alimentaire compensera les coûts d'opportunité de ces activités.

Stratégie d'exécution



39. L'activité sera exécutée moyennant des méthodes multisectorielles en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du projet pilote concernant le VIH/SIDA lancé pour la période 2001–2003. Le problème du VIH/SIDA doit être affronté par le biais de stratégies intersectorielles à l'échelle communautaire, afin que les communautés puissent bénéficier de l'aide de la commission nationale sur le SIDA, des comités provinciaux chargés de l'aide alimentaire et des comités provinciaux s'occupant du SIDA afin de préparer des plans d'action communautaires dans ce domaine. L'appui du PAM leur sera fourni dans les cas où l'insécurité alimentaire est un problème. Dans le cadre de ces plans, les partenaires d'exécution soumettront des propositions de projets, préparées conformément aux critères définis, au comité technique du PAM et du Ministère de l'administration locale et des affaires sociales, pour approbation.
40. Le gouvernement a chargé la commission nationale sur le SIDA d'appuyer les ménages et les communautés touchés par le VIH/SIDA. En collaboration avec le Ministère de l'administration locale et des affaires sociales, le Ministère de la santé et le groupe de travail technique sur le VIH/SIDA, elle est actuellement en train de rédiger des plans d'action à l'échelle nationale et provinciale pour lutter contre le VIH/SIDA. Ces derniers portent notamment sur un programme de développement de la capacité des communautés. Ce programme entend permettre aux communautés de renforcer leurs capacités pour faire face aux effets du VIH/SIDA, en particulier aux besoins des enfants vulnérables, des femmes et des autres groupes à risque. La circulaire du Directeur exécutif (ED2001/10) relative à l'accès des femmes aux actifs, y compris à la terre, sera prise en compte lors de la rédaction du résumé de l'activité. Le détail des types d'actifs qui devront être créés, assorti d'une justification, seront également fournis.

Bénéficiaires et avantages escomptés

41. Environ 225 000 personnes recevront des vivres pour se constituer des actifs ou pour la formation; 60 pour cent des participants seront des femmes et 40 pour cent des hommes. L'accès à des compétences monnayables et à des activités lucratives devrait contribuer à améliorer les mécanismes de survie et la sécurité des moyens de subsistance de la population cible. L'apprentissage d'une autonomie fonctionnelle et d'autres services de conseils psychosociaux aideront la population à vivre plus longtemps. Cet aspect est particulièrement important pour les jeunes qui assument des responsabilités d'adultes en tant que chef de famille.

Appui et coordination

42. Cette activité sera exécutée par le Ministère de l'administration locale et des affaires sociales et par le PAM, en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et diverses ONG. Elle sera dirigée par un coordonnateur national. Les communautés et les ménages visés seront sélectionnés en utilisant les critères établis conjointement par la commission chargée du SIDA, le Ministère de l'administration locale et des affaires sociales, le PAM, l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF. Ces critères seront notamment les taux de prévalence du VIH/SIDA, l'ampleur de l'insécurité alimentaire, le nombre de femmes et d'enfants, l'incidence de la pauvreté, l'accessibilité et la présence de fournisseurs de services. Les comités provinciaux du SIDA et les comités provinciaux de l'aide alimentaire, coprésidés par le Ministère de l'administration locale et des affaires sociales et par le PAM, examineront les plans d'action communautaires en vue de repérer les endroits où l'aide alimentaire sera requise à l'appui des plans et des projets, pour s'assurer qu'ils complètent les apports des autres partenaires.

Dispositif de suivi



43. Les divers acteurs instaureront ensemble un système normalisé de suivi fondé sur les résultats. Des rapports sur l'exécution présentant les réalisations des projets seront élaborés deux fois par an, en utilisant les indicateurs définis dans le cadre logique préparé pour l'activité et en ventilant les données par sexe.

Estimation des coûts

44. Cette activité nécessitera 11 520 tonnes de produits alimentaires pour un coût opérationnel direct estimé à 5 865 084 dollars. La contribution annuelle du gouvernement est estimée à 395 555 dollars.

Opérations d'urgence, IPSR et opérations spéciales

45. Le Rwanda est un pays sujet à la sécheresse et aux inondations qui vient de sortir d'une guerre civile dévastatrice. Dans le cadre de l'IPSR régionale 10062, qui prendra fin le 31 janvier 2003, le PAM vient en aide aux réfugiés et aux groupes vulnérables, notamment les enfants, les veuves et les personnes âgées, et contribue à la réinstallation et à la réinsertion des membres démobilisés des milices et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Depuis le génocide, le PAM a distribué une aide alimentaire aux ménages et aux communautés sous forme de VPA afin de les aider à se reconstituer une base productive. Ces activités ont notamment porté sur l'assainissement des marais et la restauration des flancs des collines, l'agroforesterie, la gestion des sols et de l'eau, l'hygiène publique, l'assainissement et l'infrastructure sociale pour améliorer la capacité de gain et les conditions de vie. Au fil des ans, l'assistance a été étendue aux ménages sans abri vivant dans des camps où les infrastructures physiques et socio-économiques sont insuffisantes. Une aide alimentaire a été fournie aux centres de nutrition afin d'améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des mères et des enfants.
46. Une aide au secours et au redressement sera nécessaire tout au long de la période d'exécution du programme de pays. Des activités telles que l'assistance aux centres de nutrition, à la création d'actifs, à la remise en état et à l'entretien ont donné de très bons résultats dans l'IPSR en cours. Les activités nutritionnelles du PAM déjà mises en oeuvre dans le cadre de l'IPSR se poursuivront, en se limitant à 60 centres de nutrition de premier recours. Les rations alimentaires du PAM appuieront les programmes communautaires de nutrition mis en oeuvre par l'UNICEF et par le gouvernement à titre préventif. Les activités VPA visant à appuyer le redressement et la relance de la production agricole, et en particulier vivrière, devraient se poursuivre dans le cadre d'un élargissement de l'IPSR. L'assistance sera destinée aux zones où la pauvreté est structurelle et va de pair avec une demande pressante de terre et l'absence d'infrastructures sociales. Les variations du climat continuent d'empêcher les Rwandais de subsister par leurs propres moyens. L'une des priorités sera de lutter contre les effets des catastrophes. Étant donné que 35 000 réfugiés sont toujours présents dans la zone, qu'un nombre encore supérieur de rapatriés, estimé à 70 000 ménages, est attendu, et compte tenu de la sécheresse et des inondations récentes, plus de 70 000 personnes par an pourraient avoir besoin de secours. De ce fait, et compte tenu de l'importance du risque de catastrophe, le programme de pays sera structuré de façon à permettre un passage rapide des activités et des livraisons de produits à une plus grande échelle à l'appui des efforts mis en oeuvre par le gouvernement et par les donateurs dans les situations d'urgence.

Activités d'appui

47. Pour renforcer les activités mises en oeuvre dans le cadre du présent programme de pays, et pour favoriser l'adoption de politiques de sécurité alimentaire favorables aux



pauvres, le PAM jouera un rôle de catalyseur pour élaborer des modèles d'aide alimentaire efficaces. Il continuera d'appuyer les activités d'atténuation des effets des catastrophes et de préparation anticipée par le biais de son programme VPA, dans le cadre de l'IPSR élargie. Il continuera d'être l'initiateur de la mise en place de moyens de gestion et de prévention des catastrophes ainsi que d'intervention rapide au sein du Bureau du Premier Ministre et de la création d'un groupe thématique sur la gestion des catastrophes au sein de l'équipe des Nations Unies dans le pays. La capacité d'intervention du gouvernement en cas de catastrophe sera ainsi renforcée et un dispositif de secours sera établi avec les principaux donateurs, le gouvernement et les ONG. En cas de situation d'urgence, l'évaluation de la situation et l'exécution seront conjointement menées par le gouvernement, le Système d'alerte rapide en cas de famine (FEWS/NET), l'Union européenne, la FAO, le HCR, l'UNICEF, le PNUD et l'OMS. Les activités d'appui ci-après sont prévues durant l'exécution du programme de pays:

- Gestion des catastrophes, y compris les préparatifs anticipés à l'appui des activités du gouvernement et du PAM afin d'anticiper les situations d'urgence et d'y réagir rapidement. Pour aider le bureau de pays à cibler l'aide alimentaire, un travail d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) sera effectué, avec l'aide d'un spécialiste. Le coût de ces activités est estimé à 200 000 dollars.
- Plaidoyer en faveur de ceux qui souffrent de la faim, l'objectif étant d'augmenter la quantité des ressources alimentaires et des articles non alimentaires pour compléter l'apport du PAM. Le PAM aidera le gouvernement à formuler une politique d'aide alimentaire. Coût estimé: 80 000 dollars.
- Appui à l'infrastructure de commercialisation après la récolte et à la production locale d'aliments composés.
- Réalisation des Engagements du PAM en faveur des femmes, en assurant l'accès des femmes aux ressources, en insistant sur le fait que 60 pour cent au moins de l'aide alimentaire doit être destinée aux filles et aux femmes. À cette fin, on favorisera la participation des femmes sur un pied d'égalité au sein des organisations locales et des structures de décision ainsi que leur accès à la formation, en veillant à produire et à diffuser des données ventilées par sexe à des fins de planification et d'évaluation et en s'assurant que les Engagements en faveur des femmes sont bien mentionnés dans les documents et accords opérationnels, pour qu'il y ait obligation de rendre des comptes en la matière.

Principaux problèmes, hypothèses et risques

48. Les hypothèses importantes sont les suivantes:

- La stabilité sociale et politique continuera de régner au Rwanda.
- Le gouvernement sera en mesure de fournir des fonds pour assurer la supervision et le suivi et établir les rapports du programme, en dépit de son budget limité.
- Les autorités locales seront en mesure de mobiliser les ressources nécessaires pour financer la formation en matière de suivi et d'évaluation.
- Les comités de développement communautaire et les comités provinciaux chargés de l'aide alimentaire auront les moyens d'exécuter ces activités.
- Le PAM pourra faire face au manque de personnel et aux difficultés logistiques que peuvent poser des activités de développement communautaire mises en oeuvre simultanément, compte tenu des activités supplémentaires de suivi et d'évaluation que cela représente.



- Le gouvernement créera et maintiendra un cadre institutionnel pour diriger et superviser le programme de pays afin d'harmoniser les activités du programme et les activités de développement connexes.
49. Une éventuelle propagation du VIH/SIDA et de ses effets négatifs représente un risque majeur, qui pourrait compromettre tous les acquis en matière de renforcement des capacités communautaires et humaines.

PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME

Examen préalable

50. Les résumés des activités seront affinés au cours des missions d'examen préalable sur place. Lors de ces examens, une attention particulière sera accordée à la problématique hommes-femmes et aux VIH/SIDA. Une assistance technique sera demandée aux institutions spécialisées des Nations Unies. Des indicateurs de référence seront définis pour le suivi et l'évaluation.
51. Le PAM créera un comité d'examen des activités locales qui sera chargé de procéder à un examen final de chacune des activités du programme de pays. Les comptes rendus des réunions de ce comité et les résumés des activités, une fois révisés, seront présentés au comité national de pilotage du programme de pays, coprésidé par le Ministère de l'administration locale et des affaires sociales et par le PAM, et dont les membres sont des représentants des institutions résidentes des Nations Unies, des donateurs, des ministères compétents et d'ONG sélectionnées. Lorsque le bureau régional aura donné son feu vert au résumé de l'activité, le bureau du PAM au Rwanda présentera le budget des coûts opérationnels directs au siège du PAM. Le représentant du PAM approuvera chaque activité après avoir reçu l'autorisation du siège et du bureau régional.

Exécution du programme

Gestion nationale du programme de pays

52. Une fois le programme de pays approuvé par le Conseil d'administration, le PAM préparera un accord y relatif pour 2003–2006 que devra signer le gouvernement. Lorsque l'accord relatif au programme de pays sera approuvé et signé par le représentant du PAM, le PAM préparera un contrat opérationnel pour chaque activité, lequel définira les obligations contractées par chacune des parties. Le Ministère de l'administration locale et des affaires sociales signera alors le contrat opérationnel pour le compte du gouvernement, le représentant du PAM signant pour celui du Programme. Les partenaires seront contractuellement tenus de respecter les Engagements du PAM en faveur des femmes.
53. Le Ministère de l'administration locale et des affaires sociales sera chargé de la coordination nationale et coprésidera avec le PAM un comité de pilotage du programme de pays qui se réunira deux fois par an. Ce comité sera chargé de superviser le programme et de créer et de réévaluer des synergies avec d'autres programmes de développement national. Les autorités locales et les comités de développement communautaire assureront la coordination et la gestion de l'exécution. Étant donné que les activités des donateurs augmentent à l'échelon des districts et que les moyens techniques des comités de développement communautaire sont variables, le gouvernement pourrait avoir besoin d'une assistance pour les renforcer.



Faciliter la participation des bénéficiaires

54. Le programme de pays sera mis en oeuvre au moyen d'une approche participative, en mettant fortement l'accent sur la gestion et l'évaluation communautaires des activités, comme c'est le cas dans les projets en cours. L'activité d'appui à l'instruction élémentaire, par exemple, ne sera exécutée que dans les écoles où les associations de parents d'élèves ont été créées et sont résolues à participer. L'appui visant à améliorer l'autosuffisance des ménages touchés par le VIH/SIDA sera mis en oeuvre en réponse à la demande des communautés qui auront sélectionné les interventions.
55. Les membres des comités chargés des activités et de ceux qui s'occuperont de l'entretien des actifs seront élus par les communautés et seront responsables de la planification ainsi que du suivi et de l'évaluation de l'activité. Les comités de développement communautaire contribueront à mobiliser la population, en particulier les femmes, et aideront à constituer les comités chargés de l'entretien des actifs et les comités chargés de l'éducation communautaire pour que les décisions relatives aux activités du programme soient prises sur un mode participatif.

Coordination et partenariats

56. Les activités proposées s'inscrivent dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le PAM maintiendra ses partenariats avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Allemagne, DFID, l'Union européenne, les Pays-Bas, l'Italie et le Luxembourg. Les partenariats seront élargis avec les autres institutions des Nations Unies et les ONG.
57. Ces partenariats favoriseront les synergies en faveur du développement, comme cela est prévu dans le Plan-cadre. Le PAM collaborera avec les ONG internationales telles que ADRA et GAA dans le domaine de l'éducation, les Services de secours catholique, Caritas, Actionaid, World Vision, CARE, Africare, la Fédération luthérienne mondiale, Save the Children Fund et d'autres organisations actives dans les domaines du VIH/SIDA et de la gestion des catastrophes.

Apports complémentaires du gouvernement et d'autres partenaires

58. La contribution du gouvernement au programme de pays revêtira la forme de salaires, de coûts opérationnels et d'articles non alimentaires. En ce qui concerne l'activité d'appui à l'instruction élémentaire, une condition préalable à l'aide du PAM sera la fourniture d'enseignants, de salles de classe, de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, par le gouvernement ou d'autres partenaires.

Achat des vivres et logistique

59. Le PAM devra acheter les produits alimentaires lorsque des stocks de la meilleure qualité seront disponibles à des conditions compétitives, dans la transparence et par voie d'appel d'offres international. Les fournisseurs nationaux pourraient avoir des difficultés à satisfaire aux conditions prescrites en raison des faibles quantités disponibles et de la mauvaise qualité des services de triage, d'entreposage et de manutention. De temps en temps, toutefois, des excédents de produits agricoles sont disponibles sur les marchés locaux, et le PAM augmentera alors ses achats locaux.

Préparation des plans de travail et du budget annuels

60. Les organismes d'exécution, en consultation avec le PAM, prépareront des plans de travail annuels en se fondant sur les chiffres relatifs à la disponibilité des ressources et sur



les résultats opérationnels du programme de pays. S'il s'avérait nécessaire de réaffecter des ressources d'une activité à l'autre, le comité de pilotage du programme de pays étudiera la question, en tenant compte des renseignements issus de l'ACV et des rapports relatifs à l'acheminement des produits.

Pérennité de l'action

61. L'accent mis sur le développement communautaire et sur le renforcement des capacités devrait garantir que les responsables de la gestion et de l'entretien des actifs créés grâce à l'aide alimentaire sont bien les parties prenantes et les propriétaires de ces actifs et qu'ils ont les compétences et les moyens d'en assurer la préservation. S'agissant de l'éducation, le PAM appuiera le développement de la capacité du gouvernement dans le cadre de ses programmes réguliers. L'acceptation par le gouvernement de modèles améliorés pour les activités concernant l'enseignement et le VIH/SIDA, qui appellent la participation des communautés, aidera à en garantir la durabilité.

Suivi et vérification des comptes du programme

62. Le PAM adoptera des méthodes de gestion fondées sur les résultats pour le suivi et l'évaluation de ses activités. Des objectifs de travail seront définis, conformément aux objectifs annuels fixés dans le Plan-cadre. Le Ministère de l'administration locale et des affaires sociales sera responsable de la supervision du dispositif de suivi et d'évaluation du programme. Le gouvernement et le PAM partageront la responsabilité de l'évaluation des résultats du programme. Des rapports annuels sur le programme et sur les activités fondamentales seront élaborés pour examen par le comité de pilotage du programme de pays, dont les membres se rendront sur les sites d'exécution des activités pour en suivre les progrès. Ce comité sera pleinement associé à l'évaluation à mi-parcours du programme de pays et à l'examen des activités fondamentales. Des procédures de suivi et d'établissement des rapports sont établies au cours des phases pilotes des projets relatifs à l'instruction élémentaire et au VIH/SIDA, par l'intermédiaire des ministères.
63. Un cadre logique comportant des indicateurs de suivi a été préparé à l'issue d'une série d'ateliers auxquels ont participé les représentants du gouvernement et des partenaires d'exécution. Les systèmes de suivi et d'évaluation incluront un dispositif de suivi communautaire pour s'assurer que les populations y participent à l'échelon national et à celui des districts et des communautés, et qu'ils sont validés au cours d'ateliers auxquels sont associés les partenaires d'exécution et les représentants des communautés. Les comités de développement communautaire et les comités provinciaux de l'aide alimentaire seront inclus dans le dispositif de suivi pour chaque activité, à l'échelle locale. Les femmes seront encouragées à participer à ces comités. Les ministères de contrepartie assureront le suivi des produits pour chaque activité et prépareront des rapports trimestriels de situation et des rapports sur l'exécution des projets qu'ils soumettront au Ministère de l'administration locale et des affaires sociales et au PAM. Des missions conjointes de suivi et d'examen technique seront entreprises par l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS, le FNUAP et d'autres partenaires pour évaluer l'efficacité de la programmation conjointe.

Activité complémentaire

Activité complémentaire 1: Élargissement de l'appui à l'instruction élémentaire

64. Si des ressources supplémentaires sont disponibles, l'appui à l'activité concernant l'instruction élémentaire sera élargi pour fournir un repas quotidien à 100 000 enfants de



plus dans les écoles primaires et une ration à emporter à 18 000 filles de plus. Cet élargissement nécessiterait 16 172 tonnes de produits, pour un coût opérationnel direct estimé à 8 750 529 dollars. La contribution du gouvernement est estimée à 597 765 dollars.

Évaluation

65. Les activités seront examinées et évaluées de la manière indiquée dans la section précédente. L'évaluation en cours sera intégrée aux activités fondamentales et indiquera si des révisions sont nécessaires. Des rapports de fin d'activité seront préparés pour les activités achevées. À la fin de 2004, environ deux ans avant la présentation du prochain programme de pays, le présent programme sera évalué pour s'assurer que son orientation est bonne et que ses buts et objectifs restent pertinents et sont atteints. Les recommandations de l'évaluation pourraient être prises en compte dans le prochain SSP.

RECOMMANDATION

66. Pour le programme de pays proposé pour le Rwanda, qui couvre la période 2003—2006, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 19 975 033 dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base, et de donner son aval à une allocation estimée à 8 750 529 dollars pour des activités complémentaires



ANNEXE I**RÉSUMÉ DU SSP POUR LE RWANDA (WFP/EB.2/2001/4/5)**

Le Rwanda, qui couvre un peu plus de 26 000 km², a l'une des densités de population les plus élevées d'Afrique: en moyenne 303 habitants au kilomètre carré. Classé 164^{ème} sur 174 pays dans le Rapport du PNUD sur le développement humain pour 2000, il fait partie des pays les moins avancés (PMA) et des pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), avec 40 pour cent de la population sous-alimentée. Environ 34 pour cent des ménages sont dirigés par des femmes ou des enfants, et les disparités entre les sexes sont importantes, le Rwanda étant classé 135^{ème} sur 143 pays d'après l'indicateur sexospécifique du développement du PNUD.

Environ un million de Hutus modérés et de Tutsis ont été tués pendant la guerre et le génocide de 1994, ce qui a entraîné la destruction du tissu social du pays: base de ressources humaines, capacité institutionnelle et infrastructure économique et sociale. La guerre a également entraîné la formation d'importantes populations souffrant d'insécurité alimentaire, en particulier dans les régions sujettes à la sécheresse. La fréquence du VIH/SIDA, qui aggrave l'insécurité alimentaire, et les faibles taux d'achèvement des études primaires soulèvent par ailleurs de plus en plus d'inquiétudes. L'insécurité alimentaire au Rwanda est également due à plusieurs autres facteurs: production insuffisante, forte densité de population, pénurie de terres arables, dégradation du sol, dépendance excessive à l'égard de l'agriculture, mauvaises conditions climatiques, emplacement impropre de certaines zones d'installation nouvelles, commerce des produits de base sous-développé et services de soutien agricole déficients.

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent schéma de stratégie de pays (SSP) correspond aux objectifs 1, 2 et 3. Les activités du PAM au Rwanda viseront à remédier aux problèmes ci-dessus, liés à la reconstruction et au relèvement du pays, dans trois principaux domaines: i) développement humain; ii) sécurité alimentaire et création d'actifs; et iii) atténuation des effets des catastrophes pour les ménages souffrant d'insécurité alimentaire du fait de la sécheresse. Dans le domaine du développement humain, le PAM appuiera les priorités du gouvernement moyennant une aide à la santé maternelle et infantile, aux programmes concernant le VIH/SIDA et à l'éducation de base. Dans celui de la sécurité alimentaire et de la création d'actifs, l'aide alimentaire contribuera à atténuer la faim tout en créant des avoirs durables à l'intention des pauvres victimes de la faim. Dans le domaine de l'atténuation des effets des catastrophes, le PAM continuera à fournir des secours alimentaires selon les besoins et à maintenir une capacité d'intervention en cas d'urgence. Conformément aux Engagements du PAM en faveur des femmes, une large place sera faite aux questions d'équité entre les sexes dans la mise en œuvre de l'assistance apportée dans ces trois domaines.

Le présent SSP est le fruit d'un vaste processus de consultation associant toutes les parties prenantes. Il s'inspire largement du bilan commun de pays des Nations Unies achevé en 2000, et la stratégie proposée sera prise en compte dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui doit être terminé en 2001. On se rapportera au SSP pour formuler le programme de pays 2003-2005 pour le Rwanda.



PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS DURANT LE DÉBAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE SSP POUR LE RWANDA (WFP/EB.2/2001/12)

Le Conseil a souscrit à la stratégie reflétée dans le SSP et, notant la large prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans l'actuelle période de reconstruction faisant suite à la guerre, s'est félicité de ce que le SSP remplace progressivement les opérations de secours par des interventions de développement. Le Conseil a souligné qu'il était important de renforcer les partenariats, d'améliorer l'ACV, de poursuivre les achats de produits locaux et de suivre l'équité entre sexes dans les interventions du PAM sur le terrain ainsi que d'adopter des méthodes participatives de suivi et d'évaluation.

Certains membres ont recommandé que les interventions d'atténuation des effets des catastrophes soient intégrées à d'autres activités menées dans le cadre de programmes de pays, au lieu d'être considérées comme des activités indépendantes. Un membre a souligné l'importance des attentes des bénéficiaires et la nécessité de renforcer les capacités locales.

Le Secrétariat a noté que la situation au Rwanda, qui était au départ une situation d'urgence très dramatique, exigeait maintenant la mise en place de mesures de développement et il a souligné qu'une Unité d'ACV avait récemment été établie au niveau du bureau de pays.



PROGRAMME DE PAYS—RWANDA (2003–2006)—CADRE LOGIQUE

Objet de chaque activité du programme de pays	Indicateurs de résultats de l'activité	Risques/hypothèses
Objectifs du programme de pays		
<p>Renforcer la capacité future de gain des enfants des ménages pauvres vivant dans l'insécurité alimentaire, en leur permettant de poursuivre leurs études et d'accéder à la formation professionnelle.</p> <p>Cible: <i>Faire passer le taux d'inscription net à l'école primaire de 75 à 85 pour cent d'ici à 2006.</i></p> <p>Améliorer les moyens dont disposent les ménages et les communautés touchés par le VIH/SIDA pour reconstituer ou acquérir et conserver les actifs.</p> <p>Cible: <i>Au moins 60 pour cent des participants aux activités VIH/SIDA satisferont à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels après le retrait de l'aide alimentaire du PAM.</i></p>	<p>Taux net d'inscription à l'école primaire dans les zones ciblées.</p> <p>Nombre de participants au programme ayant atteint l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle.</p>	<p>Conditions de sécurité adéquates pour permettre des activités axées sur les développement.</p> <p>Environnement favorable (paix et stabilité).</p> <p>Les activités du programme de pays s'inscrivent dans un programme de développement intégré et multisectoriel plus vaste, à l'échelle nationale.</p> <p>Maîtrise de la pandémie actuelle VIH/SIDA et de ses répercussions socio-économiques.</p>
Activité 1: Appui à l'instruction élémentaire—y compris activité complémentaire		
<p>Amélioration de la participation, de la capacité et de la motivation des communautés et des familles en matière de scolarisation des enfants.</p> <p>Augmentation des taux d'inscription et de fréquentation scolaires, diminution des taux d'abandon de la scolarité et amélioration de la capacité d'apprentissage à l'école primaire, en portant une attention spéciale aux filles, aux orphelins et aux autres enfants particulièrement vulnérables.</p>	<p>Investissement des familles dans l'éducation.</p> <p>Nombre de membres des associations de parents d'élèves et des comités communautaires d'éducation.</p> <p>Taux d'inscription, de fréquentation et d'abandon scolaires, par sexe et par classe.</p> <p>Taux de poursuite des études primaires garçons/filles.</p> <p>Nombre et pourcentage des garçons et des filles poursuivant leur scolarité dans le secondaire.</p>	<p>Les stratégies et priorités nationales actuelles en matière d'éducation sont maintenues au cours des cinq années à venir.</p> <p>Des programmes adaptés de lutte contre la pauvreté sont en place dans les zones ciblées pour permettre un investissement accru des ménages dans l'éducation.</p> <p>Absence de facteurs extérieurs de risque (d'origine naturelle ou humaine) se répercutant sur les priorités arrêtées en matière d'éducation.</p> <p>Les raisons possibles du taux d'abandon de la scolarité autre que l'insécurité alimentaire doivent être abordées simultanément par d'autres entités.</p>




PROGRAMME DE PAYS—RWANDA (2003–2006)—CADRE LOGIQUE

Objet de chaque activité du programme de pays	Indicateurs de résultats de l'activité	Risques/hypothèses
<p>Activité 2: Appui au renforcement de l'autosuffisance des ménages touchés par le VIH/SIDA</p>	<p>Les groupes communautaires exécutent les plans d'action communautaire relatifs au VIH/SIDA.</p> <p>Augmentation du nombre des micro-entreprises.</p> <p>Amélioration de l'emploi et des revenus.</p> <p>Rôle et fonction des personnes vivant avec le VIH/SIDA au sein de la famille et de la communauté (ressource et non plus fardeau).</p> <p>Pourcentage des orphelins accueillis dans des familles et des communautés, et non pas dans des institutions.</p> <p>Pourcentage des enfants vivant avec le VIH/SIDA dont les besoins essentiels sont satisfaits.</p>	<p>Les engagements pris à l'échelle nationale et internationale en ce qui concerne le VIH/SIDA sont maintenus.</p> <p>Action simultanée mise en oeuvre pour améliorer les activités VCT, réduire le taux d'infection et améliorer les soins de santé/médicaux pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA.</p> <p>Un marché pour les compétences acquises, un accès au crédit et des possibilités d'investissement doivent exister.</p> <p>Possibilité de surmonter la stigmatisation associée au VIH/SIDA.</p>
<p>Résultats principaux</p>	<p>Activité 1 (instruction élémentaire)</p> <p>160 000 élèves recevront un repas dans les écoles primaires (50 pour cent de filles).</p> <p>28 800 filles recevront des rations mensuelles à emporter.</p> <p>200 comités de parents d'élèves/comités communautaires d'éducation seront créés. Nombre de parents formés et participant à l'exécution du programme.</p> <p>Nombre de garçons et de filles recevant un repas à l'école.</p> <p>Nombre de filles recevant une ration mensuelle à emporter.</p> <p>Quantité et nature des aliments distribués.</p> <p>Nombre de jours de distribution des repas par rapport au nombre total de jours de scolarité.</p> <p>Nombre de comités de parents d'élèves/comités communautaires d'éducation et composition, par sexe.</p> <p>Nombre de parents (par sexe) ayant reçu une formation.</p> <p>Nombre de parents participant à l'exécution du programme.</p>	<p>Investissement public dans l'infrastructure appropriée: écoles, électricité, eau et assainissement.</p> <p>Capacité adéquate du gouvernement central, des collectivités locales et des communautés pour exécuter le programme.</p> <p>Disponibilité des articles non alimentaires complémentaires.</p>



PROGRAMME DE PAYS—RWANDA (2003–2006)—CADRE LOGIQUE

Objet de chaque activité du programme de pays	Indicateurs de résultats de l'activité	Risques/hypothèses
<p>Activité 2 (VIH/SIDA)</p> <p>225 000 personnes reçoivent une aide sous forme de formation professionnelle, d'activités génératrices de revenu et/ou d'activités communautaires d'accompagnement psychologique et d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle.</p> <p>60 pour cent des participants sont des femmes.</p> <p>40 pour cent des participants sont des jeunes.</p>	<p>Nombre de rations familiales distribuées aux participants.</p> <p>Quantité et nature des aliments distribués.</p> <p>Nombre de personnes pauvres et vulnérables touchées ayant terminé un stage de formation professionnelle et/ou de renforcement de l'autonomie fonctionnelle.</p> <p>Pourcentage de personnes formées prenant des mesures en vue de se créer un revenu.</p> <p>Nombre de volontaires communautaires, de conseillers du même groupe et d'autres formés.</p>	<p>ONG et organisations communautaires opérationnelles sur place pour assurer la formation.</p> <p>Capacité suffisante des ONG et des organisations communautaires pour gérer la composante alimentaire en sus de leurs programmes en cours.</p> <p>Intérêt des membres des communautés pour devenir conseillers volontaires.</p> <p>Aptitude des femmes à se libérer des activités de production et de soins pour suivre une formation (valeur compensatoire suffisante de l'assortiment alimentaire)</p>
 <p>Activité complémentaire (élargissement de l'activité d'instruction élémentaire)</p> <p>100 000 élèves reçoivent un repas dans les écoles primaires (50 pour cent de filles).</p> <p>18 000 filles reçoivent une ration mensuelle à emporter.</p>	<p><i>Voir activité fondamentale 1</i></p>	<p><i>Voir activité fondamentale 1</i></p>

Le présent cadre logique sera détaillé et parachevé au cours de l'activité de conception qui se fera avec la participation de toutes les parties prenantes.

ANNEXE III

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS DU RWANDA (2003–2006)

Activités fondamentales

	Activité I	Activité II	Total
Produits alimentaires (tonnes)	25 874	11 520	37 394
Produits alimentaires (valeur en dollars)	7 688 448	3 027 600	10 716 048
Transport extérieur	1 834 214	827 640	2 661 554
TTEM (total)	4 265 787	1 916 844	6 182 631
TTEM (coût par tonne)	164,87	166,39	165,63
Autres COD	321 500	93 000	414 500
Total, coûts opérationnels directs	14 109 949	5 865 084	19 975 033
CAD ¹	1 373 968	1 373 968	2 747 936
CAI ²	1 207 745	564 646	1 772 391
Total, coûts pour le PAM	16 691 662	7 803 698	24 495 360
Contribution du gouvernement	956 339	395 555	1 351 894

¹ Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil pour information. L'allocation annuelle des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des montants nécessaires au titre des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS DU RWANDA (2003–2006)

Activités complémentaires

	Activité I	Total
Produits alimentaires (tonnes)	16 172	16 172
Produits alimentaires (valeur en dollars)	4 805 800	4 805 800
Transport extérieur	1 146 460	1 146 460
TTEM (total)	2 666 269	2 666 269
TTEM (coût par tonne)	164,87	164,87
Autres COD	132 000	132 000
Total, coûts opérationnels directs	8 750 529	8 750 529
CAD ¹	1 373 968	1 373 968
CAI ²	789 710	789 710
Total, coûts pour le PAM	10 914 207	10 914 207
Contribution du gouvernement	597 765	597 765

¹ Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil pour information. L'allocation annuelle des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des montants nécessaires au titre des CAD et des ressources disponibles.

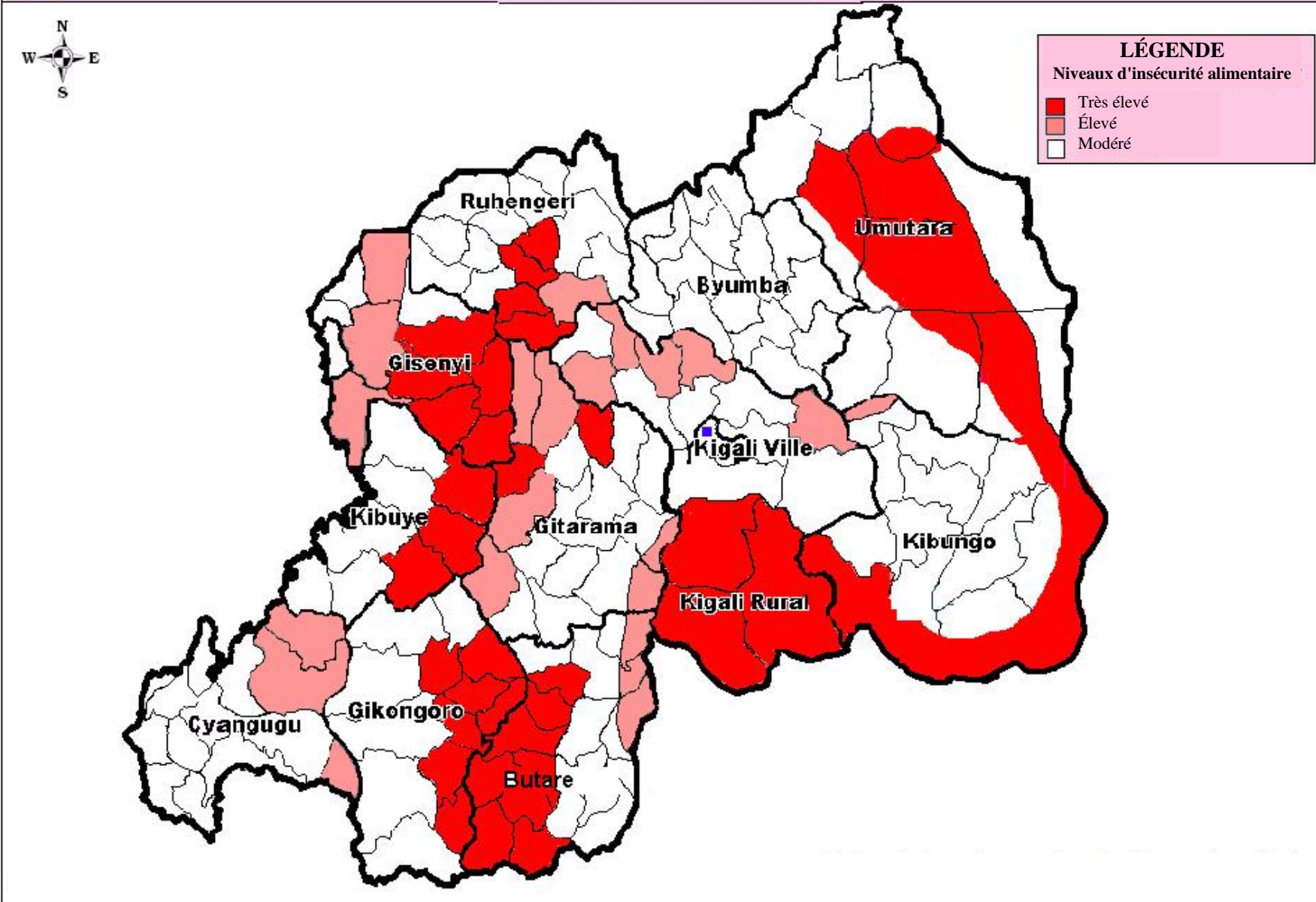


² Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.





NIVEAUX DE VULNÉRABILITÉ À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU RWANDA CARTE DU PROGRAMME DE PAYS (2002)



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
ADRA	Agence adventiste de secours et de développement
DFID	Département du développement international (Royaume-Uni)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEWS/NET	Système d'alerte rapide en cas de famine
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GAA	German Agro Action
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VPA	Vivres pour la création d'actifs

